

Congrès AFSP Strasbourg 2011

Section thématique n°8 – Représentations et labellisations de la guerre : pour une sociologie interprétativiste des systèmes de classification de la conflictualité internationale

Ilinca Mathieu (Université de Clermont 1)

ilinca.mathieu@gmail.com

« Labellisation des opérations extérieures et illisibilité du système international : une analyse discursive de l'engagement français »

« Rassurer et protéger » : voilà en quoi consiste la sécurité, d'après Jean Delumeau¹. Mais comment rassurer, comment protéger alors que l'heure semble être aux turbulences², à l'anomie³, voire au « désordre mondial »⁴ ? La présente communication se propose d'analyser le discours politique contemporain relatif aux opérations extérieures, afin d'éclairer le contenu des stratégies discursives utilisées pour convaincre l'opinion publique de leur opportunité, dans le cadre des démocraties libérales occidentales⁵. Il s'agira notamment de déconstruire l'utilisation du mot « guerre » et de ses équivalents par le discours politique de l'après-guerre froide⁶, dans l'optique d'examiner les représentations politiques qu'il véhicule. Et ce, dans le but de déterminer dans quelle mesure l'inscription du discours portant sur les opérations extérieures dans la thématique plus générale du nouveau « désordre mondial » relève de l'instrumentalisation rhétorique ou, plus largement, d'une incapacité du politique à appréhender l'environnement stratégique contemporain.

Incertitude stratégique et sécurité dans le système post-bipolaire

Le monde bipolaire rassurait par son évidence : le système se prémunissait contre le risque de guerre par le jeu de l'équilibre des puissances, et l'ordre international était d'abord fondé sur les Etats, principal acteur de relations internationales associant souveraineté et multilatéralisme limité. Mais la fin de la guerre froide, doublée d'une amplification de la mondialisation (comprise comme un phénomène de compression du temps et de l'espace

¹ Jean Delumeau, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.

² James N. Rosenau, *Turbulence in World Politics*, Princeton University Press, Princeton, 1990.

³ Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les incertitudes*, Paris, Fayard, 2004.

⁴ Zaid Laidi, Hubert Védrine, « Penser le désordre mondial », Paris, *Conférences du CERI*, 10 avril 2007.

⁵ Concept ambigu, « l'Occident » sera ici utilisé en référence aux démocraties libérales développées de l'Union européenne, aux Etats-Unis, et à l'Australie – Philippe Nemo, *Qu'est-ce que l'Occident*, Paris, PUF, 2004.

⁶ Cette réflexion s'inscrit dans le cadre plus large du travail de thèse, pour lequel l'ensemble des travaux d'analyse discursive n'ont pas été achevés. Il s'agit donc de présenter ici les premiers éléments de ce travail, comportant des hypothèses de recherche encore non testées.

renforçant l'interdépendance des acteurs⁷), est venue bouleverser cette grille de lecture, obligeant à repenser les paradigmes qui prévalaient jusque-là. Le développement de nouveaux modes de communication a en effet affecté la compétence territoriale : en faisant de l'individu un acteur à part entière de relations désormais mondiales, la mondialisation éloigne du système westphalien en banalisant la relation transnationale, tout en la dispensant de contrôle politique. Le passage de l'international au mondial décrit dès lors la substitution du principe d'interdépendance à celui de souveraineté.

Si la sécurité demeure un enjeu fondamental, elle change incontestablement de nature : la mondialisation la modifie en la « dénationalisant ». La sécurité de chacun dépend désormais de tous (à l'image de la lutte contre le terrorisme). Cette construction systémique de la paix substitue l'idée de sécurité collective à celle de sécurité nationale, qui selon Badie « dépass[e] même celle de sécurité internationale qui dépend (...) d'une hypothétique conciliation de sécurités nationales devenues illusoire »⁸. Face à une sécurité devenue globale, le cadre fonctionnel du système mondial est donc renouvelé : il ne serait plus articulé en termes de puissance, mais d'intégration, seul élément susceptible de procurer la sécurité recherchée. La mondialisation est donc liée à une déstructuration politique du système international (le démantèlement de sa structure polaire, avec la fin de la guerre froide) : elle viendrait se substituer à la polarisation et à la notion classique d'équilibre des puissances.

Face à la multiplication des acteurs et des logiques d'intérêts, et ce malgré une analyse en termes de polarité toujours vivace⁹, l'*incertitude* semble désormais prévaloir dans l'analyse de la nature du système contemporain. Les acteurs étatiques paraissent échouer à élaborer une grille de lecture avec la même évidence que lors de la Guerre froide, face à des relations mondiales devenues d'autant plus difficiles à lire que leurs acteurs apparaissent plus nombreux et insaisissables. Le Livre Blanc pour la défense préconise ainsi la « prise en compte de l'incertitude stratégique comme fondement de la pensée et de la politique » de la France, tandis que le Président de la République y affirme en préface que « le monde de l'après-guerre froide cède très vite la place à un monde plus mobile, plus incertain et imprévisible, exposé à des vulnérabilités nouvelles »¹⁰. Cette incertitude stratégique généralisée s'exprime de façon particulièrement frappante dans les discours des dirigeants nationaux touchant à l'action extérieure, notamment lorsqu'il s'agit de justifier l'envoi de troupes à l'étranger auprès d'une opinion publique qui s'invite désormais dans la gestion des affaires internationales. Il est alors intéressant de se demander dans quelle mesure le thème récurrent du nouveau « désordre mondial » constitue l'expression d'un réel désarroi des dirigeants nationaux face au système contemporain dans lequel ils évoluent, ou bien un outil discursif leur permettant de maintenir un certain degré de flou et de variation dans la justification des opérations extérieures qu'ils auront décidées.

⁷ David Harvey, *The Conditions of Postmodernity. An Enquiry into the Origins of Cultural Change*, Wiley-Blackwell, 1991.

⁸ Bertrand Badie, « L'adieu au gladiateur ? », *Relations Internationales*, vol.4, n°124, 2005, p.103.

⁹ Voir par exemple : S.Kaufman, R.Little, W.Wohlforth (eds), *The Balance of Power in World History*, Basingstoke, Palgrave-McMillan, 2007.

¹⁰ *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale*, Odile Jacob/La Documentation française, 2008, p.40 ; p.11

« Désordre mondial » et brouillage de la notion de guerre

La manifestation la plus visible de ce nouveau « désordre mondial » dans le discours politique concerne les catégories normatives employées pour désigner le conflit dans lequel une intervention armée est décidée. Il s'agit là d'un véritable phénomène d'« éclatement » de la notion de guerre, fondé avant tout sur l'extrême diversification des modes d'interactions conflictuelles et donc sur l'apparition de nouveaux types d'actions : intervention armée, mais aussi interposition (maintien de la paix), rétablissement de la paix, imposition de la paix, action humanitaire, voire même « opération de paix », action de « défense des intérêts nationaux », ou « projection de forces »... Il est possible ici de regrouper ces termes sous l'expression *opérations extérieures*, qui sera utilisée ici pour désigner les interventions armées d'un Etat sur un territoire étranger, dans un cadre unilatéral ou multinational, et dans un but de stabilisation sécuritaire ou de défense de ses intérêts. On pourra s'appuyer sur une interprétation étroite de la définition de l'« intervention » par Rosenau, qu'il décrit comme une interruption brutale du cours des relations établies entre unités politiques, visant à influencer la structure de l'autorité ciblée, dans le cadre de la poursuite d'une finalité politique¹¹.

Le bouleversement sémantique constaté correspond d'abord à une réalité concrète, l'évolution des formes de violence et des logiques conflictuelles, la multiplication des acteurs non étatiques impliqués dans des affrontements armés, et l'intrication de plus en plus visible de conflits internes et externes. Certains auteurs vont jusqu'à y voir l'apparition de nouvelles formes de guerre et de violence, reposant sur des logiques identitaires et permises par l'effondrement de la puissance étatique dans un contexte de mondialisation exacerbée¹². En parallèle, si pendant la guerre froide les affrontements armés étaient réduits au statut de « guerre par procuration » entre les deux blocs, la fin de la période bipolaire a vu exploser le nombre de termes utilisés pour les désigner : l'éclatement des conflits auparavant « gelés » et l'avènement du terrorisme international sont venus ébranler le champ sémantique classique de la guerre, qui recouvre traditionnellement (et en droit) un affrontement opposant les armées régulières de deux ou plusieurs Etats, après une déclaration de guerre¹³. Du point de vue juridique, la « dissolution de la notion de guerre » peut également être imputée au droit international lui-même, qui en s'efforçant « de limiter, voire d'éliminer les recours licites à la violence interétatique, (...) a concouru à en faire une réalité beaucoup plus insaisissable et diffuse »¹⁴. On observe par ailleurs une multiplication des opérations de maintien de la paix menées par l'ONU après l'effondrement de l'URSS¹⁵, ainsi qu'un glissement de leur objet (portant exclusivement sur des conflits inter-étatiques avant 1989, elles portent désormais essentiellement sur des conflits internes¹⁶), diversifiant à l'extrême les modalités d'intervention. La Charte des Nations Unies, qui n'emploie pas le terme de guerre mais fait

¹¹ James N. Rosenau, « Intervention as a Scientific Concept », *The Journal Of Conflict Resolution*, 13 (2), juin 1969, pp. 161-165 ; cité par Smouts M-C., Battistella D., Vennesson P., *Dictionnaire des Relations Internationales – Approches, concepts, doctrines*, 2^{ème} éd., Dalloz, 2006.

¹² Mary Kaldor, *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Cambridge, Polity, 2^{ème} éd., 2006.

¹³ Il est intéressant d'y opposer ici la définition de la guerre donnée par le SIPRI, qui se fonde uniquement sur une mesure du niveau de violence employée dans un conflit, qui est qualifié de guerre au-delà de 1000 victimes.

¹⁴ Jean Combacau, Serge Sur, *Droit International Public*, Paris, 2^{ème} éd., Montchrestien, 1995, p.683.

¹⁵ Le nombre de missions onusiennes créées entre 1948 et 1989 était ainsi de 18, tandis que 45 sont nées à compter de 1991, sur une période donc bien plus courte. Voir : ONU, Département des Opérations de maintien de la paix, <http://un.org/fr/peacekeeping/list.shtml>, nov. 2010.

¹⁶ A l'exception peut-être de l'UNTSO en Palestine, d'une nature particulière à cet égard, 33 des 38 missions menées par l'ONU entre 1989 et 2000 concernent des conflits intra-étatiques.

référence aux termes plus neutres de « situation » ou de « rupture de la paix », achève de brouiller la compréhension de ces formes de violence qui, si elles ne sont pas fondamentalement nouvelles, ne peuvent plus être appréhendées de la même façon que pendant la Guerre froide.

Le dernier Livre Blanc français sur la défense illustre particulièrement bien l'impact concret du nouveau « désordre mondial » sur la politique nationale : en insistant sur le rôle dans la préservation de la sécurité intérieure d'interventions armées sur des théâtres éloignés du territoire national, il a contribué à réduire la distinction entre menaces internes et externes. Les opérations extérieures ne seraient désormais plus uniquement un outil de politique étrangère, ce qui vient troubler la distinction classique entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. L'interpénétration de la sécurité interne et externe se manifeste ainsi par un glissement sémantique, de la classique mise en perspective de la menace contre l'*Etat* à celle d'une menace contre la *société*¹⁷. Cet effritement des catégories normatives classiques (type d'intervention et degré de coercition utilisé) s'accompagne donc d'un véritable brouillage sémantique de la notion de guerre, qui s'est opéré de deux manières. D'abord, avec l'emploi fréquent d'un vocabulaire alternatif, qui permet d'éluder le registre de la violence traditionnellement associé à la guerre. C'est le sujet de cette étude. Ensuite, avec au contraire une utilisation métaphorique excessive du mot « guerre » visant à justifier l'utilisation de moyens qui y sont normalement associés dans des situations ne relevant pourtant pas de son acception classique. Cet aspect du brouillage de la notion de guerre ne sera pas abordé en tant que tel ici, mais pourra être utilisé en contrepoint.

Dissolution de la notion de guerre, dilution de la violence

Cette diversification des modalités d'intervention a permis au discours politique de masquer la violence réelle employée en la dissolvant dans l'utilisation de termes vagues, voire vides de sens pour un public néophyte. Ne pas recourir au terme de « guerre » sous-tend nécessairement un recours à un niveau de violence moindre, et donc plus aisément justifiable et acceptable. Or les grandes puissances se trouvent aujourd'hui confrontées à une opinion publique¹⁸ qui, réputée être caractérisée par un rejet prononcé de la violence corporelle, limiterait les recours du politique à la force armée. Celui-ci serait alors contraint d'user de stratégies discursives pour éviter toute opposition.

Sociétés contemporaines et rejet social de la violence

L'« Occident » présenterait ainsi une particularité significative au regard de la relation entre société et violence. Le poids de l'opinion publique dans les démocraties libérales occidentales constitue un facteur non négligeable du processus de prise de décision en politique étrangère, par le biais de l'élection, mais aussi de la médiatisation parfois outrancière de la violence internationale. Or les sociétés occidentales sont souvent présentées comme ayant atteint un degré de confort matériel tel qu'elles trahiraient désormais une obsession anxiogène relative au « corps souffrant » et à la préservation de soi. Les progrès de la médecine rendraient ainsi aujourd'hui anormale la perte d'individus jeunes – tandis

¹⁷ Ronald Crelinsten, « The Discourse and Practice of Counter-Terrorism in Liberal Democracies », *Australian Journal of Politics and History*, vol.44, n°1, 1998, pp.389-413.

¹⁸ « Représentation socialement construite (par la presse, les sondages, les notables) de ce qu'est censé penser l'ensemble de la population », dans Philippe Braud, *Sociologie politique*, 9^{ème} éd., LGDJ, 2008, p.790.

qu'autrefois, il était fréquent que la maladie les emporte. Plus encore, la transition démographique est pour certains essentiellement responsable de cette intolérance contemporaine des sociétés développées à la mort. Ainsi, Luttwak fait de la forte baisse de la natalité dans les pays développés la principale – voire l'unique – raison du refus du sacrifice de soldats au combat¹⁹. Dans une société où chaque famille n'élève plus qu'un ou deux enfants par génération, et dans laquelle la médecine a progressivement élevé l'espérance de vie, il devient d'autant plus difficile d'admettre la perte d'un enfant au bénéfice de la guerre. D'autant plus que le traumatisme de la Seconde guerre mondiale, généralisant une volonté pacifiste commune (le fameux « *plus jamais ça* »), combinée à l'acquisition de l'arme nucléaire (matérialisée pour beaucoup de pays occidentaux par le parapluie otanien), a donné à ces populations un sentiment durable de sécurité, grâce à l'illusion d'un territoire national sanctuarisé, à l'abri d'attaques extérieures.

Selon Luttwak, seule l'importance perçue de l'objectif de guerre est susceptible de surmonter ce rejet sociétal des pertes humaines ; or, dans des sociétés ainsi sanctuarisées, il devient d'autant plus difficile de justifier de la nécessité d'un engagement extérieur au bénéfice de la sécurité nationale. En outre, le sentiment de sécurité dont elle jouit est tel qu'il est allé jusqu'à bouleverser les relations entre l'armée et la nation. Le Général Georgelin, à l'époque chef d'état-major des armées françaises, déclarait ainsi : « Nous ne sommes plus du tout dans une configuration où la nation a le sentiment de devoir remettre sa vie entre les mains des armées »²⁰. Ce sentiment a alors eu un impact sur l'évolution du statut militaire lui-même : avec la fin de la conscription et la professionnalisation des armées, le soldat tombant au combat est passé du statut de héros national à celui de victime (d'un accident, d'une erreur de sa hiérarchie...), dont la mort aurait dû être évitée. Les réactions publiques, notamment des familles, réclamant « une enquête » au lendemain de la mort de dix soldats français dans la vallée d'Uzbeen en Afghanistan, en août 2008, l'illustre parfaitement. En conséquence, ce rejet global de la violence est souvent traduit comme emportant nécessairement une forte réticence de la population civile à supporter des pertes militaires en cas d'intervention armée dans un conflit – d'autant plus que le sentiment de sécurité et de prospérité dont jouissent les populations occidentales rend difficile la justification de la nécessité de telles opérations.

Préférences sociales et contrainte politique

Mais cette réticence pèse-t-elle réellement sur les décideurs en matière de politique étrangère ? La relation entre gouvernés et décideurs dans ce domaine est depuis longtemps au cœur des débats en théorie des relations internationales, entre partisans d'une politique étrangère indépendante, déconnectée d'une opinion publique incompétente et changeante²¹, et partisans du contrôle démocratique d'une politique qui deviendrait alors plus pacifiste, du fait des préférences sociétales²². Ces approches classiques ont toutefois en commun de considérer que, dans la pratique, l'opinion publique est tenue à l'écart du processus décisionnel en politique étrangère²³. Aujourd'hui pourtant, et alors que certaines enquêtes empiriques montrent au contraire une faculté d'acceptation des pertes humaines plus grandes dans la

¹⁹ Edward Luttwak, « Post-Heroic Warfare and its Implications », *Paper for the Second Symposium of Fiscal 1999 : « War and Peace in the 21st Century »*, National Institute for Defense Studies, Tokyo, 7-8 oct. 1999.

²⁰ Entretien au Figaro du 30 janvier 2010, cité par Yves Jézéquel, « Les nations européennes veulent-elles encore gagner des guerres ? », *Inflexions*, n° 14, 2010, pp.119-126.

²¹ Hans Morgenthau, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, Knopf, 1954.

²² Ole Holsti, *Public Opinion and American Foreign Policy*, University of Michigan Press, 2^{ème} éd., 2004.

²³ Comme le notent Natalie La Balme et Hélène Dieck, « Partir en guerre ou s'abstenir : l'influence de l'opinion publique », *Inflexions*, n° 14, 2010, pp.93-100.

société civile que chez les élites militaires²⁴, l'existence même d'une croyance relative à l'intolérance des individus aux pertes humaines induit malgré tout d'importants effets politiques. En effet, « le fait qu'elle soit perçue, à tort ou à raison, comme prégnante, voire dans certains cas déterminante, lui donne le statut de fait politique »²⁵. Cette image véhiculée par la société civile emporte ainsi des conséquences significatives sur le processus décisionnel de politique étrangère, dont le fantasme occidental du « zéro mort » est une illustration.

Des analyses récentes du comportement du politique en matière de politique étrangère montrent ainsi une influence, relative mais concrète, dissuasive comme préventive, de l'opinion publique sur le processus décisionnel, faisant d'elle une véritable « *contrainte démocratique permissive* »²⁶. Comment concilier, dans un tel contexte, guerre et refus de la violence ? Les démocraties européennes et anglo-saxonnes ont été contraintes de s'adapter aux préférences (perçues) de l'opinion publique, tout en poursuivant la conduite d'une politique étrangère nécessitant parfois le recours à la force armée. Il a donc fallu trouver des outils permettant de concilier une opinion publique vue comme très regardante sur le degré de violence provoquée ou subie avec les contingences de la politique internationale. Luttwak pointait ainsi la capacité à *convaincre* des nécessités d'une intervention comme seul moyen de contenir le refus des pertes humaines par l'opinion publique²⁷. Minimiser le degré de violence mis en oeuvre dans l'action fait partie des ressources utilisables pour atteindre cette conviction. Les États occidentaux se sont pour cela appuyés, consciemment ou non, sur le brouillage de la notion de guerre permis par l'évolution du système international.

Ainsi, la notion de *guerre*, en ce qu'elle renvoie à un registre de violence socialement rejeté aujourd'hui, se trouve certes délégitimée, mais la réalité qu'elle recouvre n'en demeure pas moins toujours présente dans le système international actuel. Deux « opérations extérieures » contemporaines dans lesquelles la France s'est engagée, l'une menée par l'ONU (la MONUC, ou Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo), l'autre par l'OTAN (la FIAS, ou Force Internationale d'Assistance à la Sécurité, en Afghanistan), illustrent particulièrement bien ce décalage entre une désignation imprécise par le discours politique et des actions pouvant parfaitement être assimilées à des actes de guerre du fait du niveau de violence employé.

Opérations de l'ONU et gradation de la violence

Le cas de la MONUC est symptomatique des difficultés rencontrées par l'ONU dans la définition et le bornage de son action face aux nouveaux besoins de gestion de crises nés dans la période de l'après-Guerre froide, qui ont conduit l'ONU à une profonde remise en question des modalités de son action. La Charte des Nations Unies affirme dès son premier article la nécessité de « *prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix* ». Mais les conséquences de la guerre froide ayant « édenté » l'ONU en paralysant le système contraignant prévu²⁸, les premières opérations furent menées

²⁴ P. Feaver, « La guerre de l'information et le contrôle politique de la coercition », dans Boëne B., Dandeker C., *Les armées en Europe*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 1998.

²⁵ Samy Cohen, « Omniprésente et indéfinissable : l'opinion publique », édito du dossier « Guerre et opinion publique », *Inflexions*, n° 14, 2010, p.8.

²⁶ Natalie La Balme, Helène Dieck, *op.cit.*, p.98.

²⁷ Edward Luttwak, *op.cit.*, p.136.

²⁸ Le chapitre VII, et plus particulièrement les articles 43 (obligation de mise à disposition permanente de troupes) et 47 (établissement d'un comité d'état-major), furent victimes des oppositions de la Guerre froide.

sur une base consensuelle et non coercitive, non envisagées par la charte : le « maintien de la paix ». La fin de la paralysie du Conseil de Sécurité au début des années 1990 va cependant permettre la naissance des opérations dites de « seconde génération », multidimensionnelles, plus « robustes » grâce à un usage de la force redéfini par un éventail d'actions élargi : au *peacekeeping* classique viennent ainsi s'ajouter le *peace-building* (consolidation de la paix) et le *peace-enforcement* (imposition de la paix)²⁹.

La MONUC, une opération robuste appréhendée avec précaution par le Conseil de sécurité

Le terme d' « opération de maintien de la paix » reste toutefois usuellement employé, quel que soit le contenu réel des missions, d'autant que le Conseil de Sécurité évite soigneusement de « labelliser » celles-ci dans le texte de ses résolutions. Créée en 1999, la MONUC³⁰ (puis MONUSCO³¹ en 2010) n'échappe pas à la règle. Placée sous chapitre VII, elle est autorisée à faire usage de *tous les moyens nécessaires* pour remplir sa mission – il s'agit donc d'une opération de paix dite « robuste », bien que les textes des résolutions du Conseil de sécurité n'emploient aucun qualificatif direct. La MONUC intervient en République Démocratique du Congo (RDC) dans le contexte troublé d'un Etat affaibli par une insurrection présentant les caractéristiques d'une « guerre irrégulière », au sens de la doctrine américaine³². Rétablir une paix durable en RDC requerrait nécessairement la mise en œuvre d'une stratégie de contre-insurrection³³ à large spectre, englobant des aspects à la fois militaires et civils. Le Conseil de sécurité reconnaît d'ailleurs « être conscient de l'interdépendance de la protection effective des civils, de l'atténuation et de l'élimination de la menace posée par les groupes armés et de la réforme complète et durable du secteur de la sécurité », soulignant la complémentarité de ces objectifs au regard de « l'objectif stratégique d'instaurer la paix et la stabilité » en RDC³⁴. L'action menée par la MONUC est ainsi un exemple-type d' « approche globale » en la matière. Il s'agit bien en effet d'une « guerre au milieu des populations »³⁵, dans le contexte de laquelle fut créée une opération onusienne véritablement à part³⁶, dévolue à la protection des civils et à la stabilisation politique, mais soutenant aussi militairement l'armée congolaise.

La MONUC est donc chargée des deux catégories classiques d'opérations de contre-insurrection : militaires (offensives – élimination des insurgés, ou défensives – protection de la population et des infrastructures), et non militaires (ensemble des actions permettant de diminuer le niveau de tension : aide humanitaire, reconstruction, démobilisation...). Le niveau important d'utilisation de la force armée s'illustre par exemple avec la planification de l'opération *Kimia II*, lancée en mars 2009 par l'armée nationale congolaise (FARDC) et soutenue par la MONUC³⁷, qui visait à débarrasser l'Est du pays des rebelles des FDLR

²⁹ Rapport du Secrétaire général de l'ONU, *Un Agenda pour la Paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix*, S/24111, New York, 1992.

³⁰ RES/1279 du 30 novembre 1999.

³¹ *Mission de l'ONU pour la Stabilisation du Congo*.

³² « Lutte violente entre acteurs étatiques et non étatiques en vue d'acquiescer légitimité et/ou autorité sur les populations concernées » - FM 3-24/MCWP 3-33.5 *Counterinsurgency*, Washington, Juin 2006.

³³ Définie par la doctrine américaine comme « l'ensemble des actions politiques, économiques, militaires, psychologiques et civiles entreprises par un gouvernement pour vaincre une insurrection » - FM 3-24, *op.cit.*

³⁴ S/RES/1906 – Résolution 1906 portant prolongation du mandat de la MONUC, 23 décembre 2009.

³⁵ Rupert Smith, *The Utility of Force : the Art of War in the Modern World*, New York, Knopf, 2007.

³⁶ La MONUC est à ce titre qualifiée de « *case study for peacekeeping* » :

http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/monuc/documents/monuc_background2009.pdf

³⁷ Un état-major conjoint MONUC/FARDC fut créé pour l'occasion en avril 2009.

(Forces Démocratiques de Libération du Rwanda), et s'est traduite par des offensives lourdes. Sur le plan militaire, la MONUC a de plus adopté une approche de type « *clear-hold-build* » bien connue de la contre-insurrection : maîtriser et réduire la menace afin de permettre l'amorce d'un processus de *state-building*, qui seul garantit une stabilisation durable. Enfin, Ban Ki Moon demandait, dans une lettre du 30 octobre 2008, le déploiement de 1.700 soldats et 300 forces spéciales supplémentaires, pour fournir une capacité de « *surge* » à la MONUC, renvoyant directement aux principes modernes de contre-insurrection notamment mis en œuvre en Irak et en Afghanistan³⁸.

Pourtant, on observe une certaine retenue dans le choix des termes employés par les représentants de l'ONU lorsqu'il s'agit de *désigner* la nature de la mission. Suivant un mode de fonctionnement depuis longtemps établi, le Conseil de sécurité se garde bien, dans ses résolutions, de renvoyer à une quelconque catégorisation des missions créées, se contentant de faire référence au chapitre de la charte sous lequel sont placés leurs mandats. Ainsi, la résolution 1291 (2000), première à autoriser le déploiement complet du personnel militaire de l'ONU dans le cadre de la MONUC³⁹, évoque la « menace à la paix et à la sécurité internationale » que constitue la situation dans la région, et renvoie au chapitre VII de façon explicite. Mais elle ne désigne la mission de l'ONU que par son acronyme, « MONUC », évitant ainsi d'avoir à qualifier la nature de celle-ci. Les résolutions qui suivirent font simplement référence au « rétablissement » ou à la « consolidation » de la paix. Ayant décidé de transformer la MONUC en MONUSCO pour souligner le franchissement d'une étape dans le processus engagé au Congo, à savoir le passage de la « consolidation de la paix » à une phase de « stabilisation », la résolution 1925 semble en outre augurer une diminution du niveau de force employé par les troupes onusiennes. Pourtant, dans le lexique militaire, une opération de stabilisation a vocation à prendre la suite des opérations de guerre (une fois leur objectif atteint), afin de restaurer l'ordre et de maintenir un environnement sûr pour la transition vers la paix. Elles nécessitent donc d'avoir la capacité de contrer une opposition armée, et de maîtriser toute nouvelle escalade du conflit – ce qui implique un usage potentiel d'un degré de force élevé, bien que théoriquement plus ponctuel. En outre, l'emploi récurrent de l'oxymore « soldats de la paix »⁴⁰ pour désigner les Casques bleus déployés par l'ONU achève de brouiller la compréhension du contenu de l'action.

Mais si le Conseil de sécurité refuse de labelliser clairement les missions créées, notamment pour ménager des marges de manœuvre en fonction de l'évolution de la situation et faciliter l'engagement des Etats membres ainsi que l'acceptation de l'opinion publique, il accepte néanmoins de recourir à un certain vocabulaire militaire, reconnaissant indirectement le contenu de la mission des personnels de la MONUC. La résolution 1291 qualifie ainsi de « militaires » les personnels déployés, et mentionne le « théâtre des opérations » sur lequel intervient la MONUC. De même, dix ans plus tard, la résolution 1925⁴¹ mentionne les « opérations militaires » et les « forces militaires » de la mission. Elle autorise également la MONUSCO nouvellement créée à « soutenir l'action que mène le gouvernement de la République Démocratique du Congo pour conduire à bonne fin les opérations militaires en cours ».

³⁸ Pour une analyse plus complète, voir : Ilinca Mathieu, « La contre-insurrection en République Démocratique du Congo », *Sécurité Globale*, n°14, hiver 2010-2011, pp.97-111.

³⁹ S/RES/1291 (2000).

⁴⁰ Souvent utilisée, notamment par la dernière résolution portant sur la MONUC : S/RES/1991 (2011).

⁴¹ S/RES/1925 (2010).

La pusillanimité des représentants français en matière de labellisation de la MONUC

Le Représentant permanent de la France aux Nations Unies semble quant à lui user de la plus grande prudence en matière de qualification des actions de la MONUC. Ainsi, le rôle des personnels engagés serait avant tout d' « aider le gouvernement à assurer la sécurité »⁴², en apportant entre autres leur « soutien » aux opérations de l'armée congolaise⁴³. L'accent est donc implicitement porté sur le rôle indirect joué par les troupes onusiennes en matière de sécurité dans le pays, permettant de se distancer du degré de violence utilisé. Un autre procédé rhétorique est employé lorsque le discours se concentre sur l'objectif global dévolu en priorité par l'ONU à la MONUC (la protection des civils) au détriment des objectifs intermédiaires permettant pourtant sa réalisation, afin d'éviter une réalité potentiellement bien plus violente que ne laisse entendre une simple interposition entre les milices armées et la population. Ainsi, selon le Représentant français, « la mission essentielle de la MONUC est la protection des civils. Comme toutes les missions des Nations Unies, ce n'est pas une mission de combat »⁴⁴. La hiérarchisation opérée par les résolutions du Conseil dans l'ordre de priorité accordé aux différents objectifs de la MONUC, qui place la protection des civils en tête, et ne fait des opérations militaires qu'un moyen d'atteindre cet objectif premier, permet ici aux représentants nationaux de mettre en avant la partie du contenu de la mission la plus acceptable potentiellement par l'opinion, afin de la légitimer de manière plus aisée. L'utilisation d'euphémismes permet également d'atténuer le degré de force employé dans le cadre de la MONUC : son rôle serait ainsi non pas de combattre les groupes armés aux côtés des FARDC mais de « faire obstacle à ceux qui veulent la guerre »⁴⁵... En effet, « les troupes de maintien de la paix sont là pour protéger les civils, pas pour faire la guerre »⁴⁶.

Certes, la MONUC relève en théorie du maintien de la paix, et l'ONU n'a jamais prétendu mener des opérations de contre-insurrection, domaine qui s'accorde mal avec son image et sa vocation de défense de la paix. Néanmoins, la nature des forces en présence impose de dépasser les distinctions classiques pour regarder la réalité en face : les opérations de paix onusiennes et la doctrine de référence de la contre-insurrection ont plus en commun qu'on ne voudrait le croire, suivant un mouvement de convergence du maintien de la paix, qui tend à se muscler, et de la contre-insurrection, qui va vers une plus grande retenue dans l'usage de la force. Cette analyse, notamment défendue par Karsten Friis⁴⁷, est particulièrement bien illustrée par le cas du Congo. L'appropriation par l'État-hôte de sa propre sécurité et l'usage limité de la force sont ainsi des conditions de réussite communes au mandat de la MONUC et à la doctrine de contre-insurrection. Pourtant, la Représentation permanente de la France aux Nations Unies continue de qualifier la MONUC (et aujourd'hui la MONUSCO) de « plus importante opération de maintien de la paix onusienne actuellement déployée »⁴⁸. On observe donc bien l'utilisation d'un vocabulaire volontairement inadapté aux pratiques de la violence réellement mises en œuvre, et ce afin de permettre l'action, de la légitimer aux yeux des décideurs et de l'opinion publique.

⁴² Jean-Maurice Ripert, *Intervention auprès du Conseil de sécurité*, 22 décembre 2008.

⁴³ Jean-Maurice Ripert, *Intervention auprès du Conseil de sécurité*, 28 mai 2009.

⁴⁴ Gérard Araud, *Entretien avec la Radio des Nations Unies*, 19 mai 2010.

⁴⁵ Jean-Maurice Ripert, *Entretien avec France 24*, 20 novembre 2008.

⁴⁶ Jean-Maurice Ripert, *Entretien avec RFI et la BBC Afrique*, 20 novembre 2008.

⁴⁷ Qui opère une étude comparative de la doctrine onusienne *Capstone* (2008) et du *US Army and Marine Corps Counterinsurgency Field Manual* de 2006 : Karsten Friis, « Peacekeeping and Counter-insurgency : Two of a Kind ? », *International Peacekeeping*, vol. 17, n°1, février 2010, p.49-66.

⁴⁸ Sur son site web officiel : <http://www.franceonu.org/spip.php?article3779>.

La labellisation de l'engagement français en Afghanistan

Le cas de l'engagement français en Afghanistan dans le cadre de la FIAS, opération multilatérale menée par l'OTAN, constitue également une illustration particulièrement intéressante des difficultés rencontrées par le politique dans la labellisation d'une opération extérieure. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur le sol américain furent considérées au regard du droit international comme une agression – bien qu'elles ne soient pas le fait d'un Etat. Se fondant sur le principe de légitime défense, les Etats-Unis lancèrent l'opération *Enduring Freedom*, entièrement dévolue à la lutte contre le terrorisme (capture des dirigeants d'Al Qaeda réfugiés sur le sol afghan et destruction des camps d'entraînement de l'organisation). Commence alors une campagne de bombardement, appuyée au sol par les troupes de l'Alliance du Nord, contre le gouvernement taliban qui refusait de livrer les responsables des attentats. La résolution 1386 du Conseil de sécurité créa alors la FIAS sur la base de l'article 51 de la Charte des Nations Unies⁴⁹. Placée sous chapitre VII, elle avait à l'origine pour mission d'assurer la stabilisation de l'Afghanistan afin de permettre la tenue d'élections démocratiques et la sécurité du nouveau gouvernement⁵⁰. Mission onusienne *ad hoc* d'abord placée sous la direction de la Grande-Bretagne, elle est passée sous commandement de l'OTAN en 2003⁵¹.

Si l'objectif politique initial de l'engagement de la FIAS était clair – stabiliser la situation suite à la fuite des Talibans pour permettre la tenue d'élections et le redressement du pays à moyen terme – la complexification du contexte sécuritaire (et notamment le degré imprévu de résistance des Talibans) a progressivement conduit à une perte de repères en termes d'objectifs politiques comme sécuritaires. Ainsi, pour le Général Desportes, « *le conflit a débuté par une campagne de bombardement, puis, petit à petit, on a injecté du personnel sans définir d'objectif politique parfaitement clair. L'objectif politique est sans cesse redéfini en fonction de situations qui elles-mêmes évoluent en permanence* »⁵². La FIAS, pourtant conçue pour une durée relativement brève, a toujours cours aujourd'hui, près de dix ans après son lancement. Bien que le Président Barack Obama ait pris l'engagement d'opérer un retrait progressif des troupes américaines en 2011⁵³ et à échéance de 2014, il semble difficile de l'envisager avec optimisme au regard de la situation sur le terrain.

Si les Etats-Unis se considèrent clairement en *guerre* contre les forces insurgées afghanes, il n'en va pas nécessairement de même pour leurs alliés, qui les soutiennent de façon plus ou moins active sur le plan militaire, mais n'ont pas été directement touchés par l'événement déclencheur de l'intervention. Il est également important de noter que les forces de la coalition ne luttent pas *contre*, mais aux côtés des forces officielles du nouveau gouvernement, ce qui renforce la difficulté à appréhender la nature du conflit. D'autant plus que l'objectif actuel (ou « état final recherché ») de la FIAS est triple : défaire l'insurrection afin d'éviter un retour au pouvoir par la force des Talibans ; renforcer les forces nationales afghanes (armée et police) pour permettre une transition ; améliorer la gouvernance et le développement du pays⁵⁴. Pour l'atteindre, les forces de la coalition mettent en œuvre une « approche globale », qui combine actions de contre-insurrection, actions de guerre,

⁴⁹ S/RES/1386 (2001), du 20 décembre 2001.

⁵⁰ Dans le cadre de l'Accord de Bonn du 5 décembre 2001.

⁵¹ S/RES/1510 (2003), du 13 octobre 2003.

⁵² Général Vincent Desportes, « Entretien : La guerre en face », *Sécurité globale*, n° 13, Automne 2010, p.11.

⁵³ Discours du Président Obama à l'Académie militaire de West Point, 1^{er} décembre 2009.

⁵⁴ <http://www.isaf.nato.int/mission.html>.

opérations de reconstruction, et missions de formation... L'appréhension de cet engagement de l'OTAN au regard de la notion classique de guerre n'est ainsi pas chose aisée.

Il paraît donc intéressant de se pencher sur la désignation par le discours politique du conflit afghan et sur la qualification des actions menées par les contingents nationaux dans le cadre de la FIAS. Le cas de la France, fortement engagée au sein de la coalition⁵⁵ et soucieuse de préserver son « statut » international⁵⁶, paraît particulièrement intéressant à cet égard. Sur le plan de la méthodologie, 78 discours, entretiens avec la presse et déclarations officielles ont été analysés, sur la période de 2001 à 2011⁵⁷. Afin d'obtenir une vision d'ensemble du « message » véhiculé par l'Etat, les différents acteurs institutionnels de l'action extérieure française ont été retenus : le Président de la République, son Premier ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense ainsi que les débats tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat dans le cadre du vote sur la prolongation de l'engagement français. Trois choses frappent dans cette étude : l'absence de cohérence dans les termes utilisés pour désigner l'intervention en Afghanistan ; la tendance forte à renvoyer au contexte global de la lutte contre le terrorisme plutôt qu'à opérer une qualification précise des opérations de la FIAS ; et enfin, une claire réticence à recourir au terme de guerre.

De nombreux qualificatifs sans cohérence d'ensemble

L'analyse du discours français portant sur l'intervention de l'OTAN en Afghanistan fait ressortir l'extrême diversité des termes employés pour la désigner⁵⁸. On constate ainsi l'utilisation de onze expressions différentes, couvrant un large spectre à la précision très variable. Les occurrences les plus importantes concernent d'abord l'expression « opération »⁵⁹, déclinée de différentes manières : opération militaire, opération de stabilisation, opération extérieure, opération de paix, ou tout simplement « opération ». Les termes d' « opération », « opération extérieure » et « opération militaire » renvoient directement au registre de vocabulaire de l'armée. Ils semblent donc bien désigner une utilisation conséquente de la force, tout en permettant d'éviter l'emploi du terme de guerre. Ici apparaît une distinction implicite : si la notion de guerre renvoie à l'engagement dans un conflit armé susceptible de durer, le terme d' « opération » évoque au contraire, au sens commun, une action plus ponctuelle. L'engagement de la France en Afghanistan date pourtant du lancement de la FIAS en 2001, et semble devoir durer jusqu'en 2014, soit près de 13 ans de déploiement.

⁵⁵ Au 3^{ème} rang des contributions après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, avec 3935 personnels engagés en 2011.

⁵⁶ *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale*, op.cit, p.61.

⁵⁷ Leur sélection a été effectuée par le biais du moteur de recherche des sites *web* officiels de chaque acteur étatique retenu, au moyen de la requête « Afghanistan ». Les discours ne mentionnant la situation en Afghanistan que de façon accessoire ont été éliminés du corpus. 36 discours ont ainsi été sélectionnés dans le cas du Président de la République, 6 dans le cas du Premier ministre, 22 dans celui du Ministre des affaires étrangères et 14 dans celui du Ministre de la Défense.

⁵⁸ Quels que soient les destinataires initiaux de la prise de parole officielle (en l'occurrence, les troupes nationales, les ambassadeurs, les parlementaires ou les citoyens), il sera considéré que la diffusion médiatique de ces messages (par le biais des sites *web* officiels mais aussi de la presse nationale) fait de l'opinion publique son destinataire final (ce dont les représentants de l'Etat ont conscience au moment de leur prise de parole).

⁵⁹ Expression qui apparaît à 19 reprises dans le corpus de textes analysé.

La notion d' « opération de stabilisation » est également susceptible d'être interprétée par une opinion publique néophyte d'une façon très éloignée de son sens originel⁶⁰. Comme dans le cas de la MONUC étudié, le qualificatif « stabilisation » utilisé ici peut en effet prendre une connotation rassurante, et laisser entendre que l'action armée vise à l'apaisement du conflit, occultant le caractère potentiellement très agressif militairement de telles opérations (d'autant plus que le vocable d'opérations de stabilisation est souvent opposé à celui d'opérations de guerre). Quant au terme d' « opération de paix », le décalage opéré entre le vocabulaire utilisé et la réalité sur laquelle il est apposé est frappant. Tout d'abord, l'utilisation du qualificatif « de paix » écarte très clairement, par opposition directe, le registre de la guerre, et donc le degré de violence qui lui est associé. Il peut donc s'agir d'une manière de mettre implicitement l'accent sur les missions de reconstruction menées en Afghanistan – c'est-à-dire sur l'instauration de la *paix* (développement et bonne gouvernance), connotée bien plus positivement, tout en occultant les actions militaires violentes menées en parallèle. Par ailleurs, le terme vague d' « opération de paix » peut inconsciemment être associé à l'expression de « maintien de la paix », renvoyant donc à l'ONU, organisation qui bénéficie d'une image bien plus pacifique que l'OTAN aux yeux de l'opinion publique, bien que leur contenu soit extrêmement différent en termes d'utilisation de la force armée⁶¹.

L'expression présentant la seconde occurrence la plus forte est celle de « théâtre d'opération »⁶², ce qui est surprenant compte tenu de sa forte connotation militaire. Un théâtre d'opération désigne en effet la portion du théâtre de guerre (c'est-à-dire l'espace de conflit) placé sous commandement opérationnel, qui combine donc zone de combat et zone administrative. Son utilisation par les dirigeants politiques ne permet pas une compréhension claire et directe par une opinion publique peu au fait du lexique militaire. Elle renvoie par ailleurs plus à une désignation géographique qu'à une définition précise du type d'action menée, permettant là encore de ne pas évoquer le degré de violence engagée. Il en va de même concernant l'expression de « projection de force », appartenant aussi au registre militaire, et qui ne désigne pas l'action des troupes sur le théâtre mais simplement l'acte de les y déployer, passant sous silence la nature de leur mission. L'analyse du corpus de textes retenu fait également apparaître de nombreuses autres expressions soulignant l'extrême diversité des « labels » attribués à la participation de la France à la FIAS : « intervention », « situation », « mission », « engagement », « présence », ou encore « action ». Outre cette diversité, la caractéristique partagée par cet ensemble de termes est leur fort degré d'imprécision.

Cette imprécision se retrouve également dans l'utilisation très fréquente de périphrases permettant au locuteur d'aller jusqu'à *éviter de qualifier* directement l'intervention française en Afghanistan. Le Président de la République déclarait ainsi simplement : « Nous devons continuer à aider les Afghans jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'assurer seuls leur sécurité (...). C'est pour cela que nos soldats sont présents (...) »⁶³, dans un discours où aucune autre qualification directe de l'intervention n'est opérée. De même, dans sa déclaration aux officiers de la FIAS à Kaboul, la Ministre des Affaires étrangères se contente d'évoquer une « mission opérationnelle » lancée par la communauté internationale pour « permettre à l'Afghanistan de

⁶⁰ Voir *supra*.

⁶¹ D'autant plus que l'OTAN opère en Afghanistan sous mandat du Conseil de sécurité, ce qui peut achever de créer cette confusion chez les citoyens.

⁶² Expression qui apparaît à 12 reprises.

⁶³ Président Nicolas Sarkozy, *Vœux aux Armées*, Vannes, 8 janvier 2010, p.2.

retrouver le chemin de la paix et de la sécurité »⁶⁴. L'omission est ainsi un processus consistant à induire une fausse représentation de la réalité (*misrepresentation*) par l'usage de termes particulièrement imprécis dans la désignation de l'objet du discours⁶⁵ (ici, la participation à la FIAS), notamment en temps d'incertitude ou de transition. On retrouve également beaucoup d'expressions utilisant le registre de « l'aide » ou du « soutien » à un acteur tiers. Alain Juppé déclarait ainsi que l'objectif « de notre présence en Afghanistan (...) c'est d'aider le gouvernement afghan à établir son autorité sur l'ensemble du territoire »⁶⁶, tandis que le Premier ministre affirmait : « C'est un très grand plaisir pour moi de venir, au nom du gouvernement français, témoigner de notre soutien, de notre confiance au Président Karzaï, à son gouvernement, et au peuple afghan, dans l'entreprise, à la fois, de paix et de reconstruction qui est engagée »⁶⁷.

Une intervention diluée dans son contexte global

Un autre procédé de dilution de la nature de l'engagement français en Afghanistan consiste à « noyer » la référence à celui-ci dans son contexte global. Inscrire de façon systématique la participation de la France en Afghanistan dans le cadre plus général de la lutte internationale contre le terrorisme ou dans celui d'un combat pour la diffusion de la démocratie et du développement (thèmes récurrents relevés dans le corpus de textes étudiés) relève d'une stratégie discursive de légitimation de l'action par omission de ses fondements concrets. Il s'agit en effet de faciliter l'émergence d'un consensus national, à la fois par la conservation d'une certaine imprécision quant au degré de violence utilisé dans l'action (par le refus – ou l'incapacité – de désigner clairement le type d'opérations menées), et la promotion d'une cause présentée comme « juste » et contre laquelle il est délicat de former une quelconque opposition.

La lutte contre le terrorisme forme un cadre de légitimation évident de l'intervention otanienne en Afghanistan, mais aussi de la participation des forces françaises à cet effort international. Le traumatisme causé par les attentats du 11 septembre 2001 demeure en effet très présent dans l'opinion publique, et constitue toujours un référentiel qui mobilise aisément les registres de l'affectif et de la solidarité par renvoi à une identité occidentale partagée⁶⁸. En s'inscrivant dans le cadre d'une lutte contre le terrorisme (et donc, implicitement, contre une forme de violence susceptible de frapper directement des territoires depuis longtemps perçus comme sanctuarisés), qui plus est globale (donc renvoyant à des liens de solidarité internationale venant légitimer l'action nationale), le discours politique opère une justification par omission, frappante lorsque le Ministre de la défense affirme qu'« en 2011, nos forces seront confrontées à deux défis majeurs. Le premier, c'est la lutte contre le terrorisme international. En Afghanistan, nous poursuivrons nos efforts de formation des forces de sécurité et de sécurisation »⁶⁹. Le Ministre lie donc directement l'action des « forces » françaises à la lutte contre le terrorisme, bien que nos troupes soient en prise sur le terrain

⁶⁴ Michelle Alliot-Marie, Ministre des Affaires étrangères, *Déclaration sur le rôle des militaires français et des troupes de la FIAS*, Kaboul, 2 septembre 2004.

⁶⁵ Jens Meierhenrich, « Analogies at War », *Journal of Conflict and Security Law*, vol.11, n°1, 2006, p.22.

⁶⁶ Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères, *Déclaration sur France 24*, 04 mai 2011.

⁶⁷ François Fillon, Premier ministre, *Conférence de Presse*, Kaboul, 11 février 2010.

⁶⁸ Sur la réactivation de l'imaginaire occidental par les attentats de 2001, voir : Frédéric Ramel, « Presse écrite et traitement immédiat du 11 septembre : un imaginaire occidental réactivé ? », *Mots. Les langages du politique*, n°76, 2004, p.113-126.

⁶⁹ Alain Juppé, Ministre de la défense, *Déclaration sur les défis et les priorités de la politique de défense pour l'année 2011*, Paris, 18 janvier 2011.

avec des insurgés revendiquant la maîtrise du territoire afghan et l'exercice du pouvoir local. Un raccourci est ainsi opéré par référence aux conditions de déclenchement de l'intervention américaine (et non otanienne) en Afghanistan, l'opération *Enduring Freedom*, qui avait pour objectif de neutraliser les responsables des attentats et leurs soutiens. Le Président de la République va même plus loin dans la « globalisation » des causes de l'intervention lorsqu'il déclare : « Pourquoi sommes-nous ici ? Parce qu'ici se joue une part de la liberté du monde, parce qu'ici se mène le combat contre le terrorisme (...) »⁷⁰. Ce combat est même qualifié d'« universel »⁷¹.

Ce combat sous-tend implicitement une opposition entre les « démocraties » et la « terreur », lorsque le discours porte sur la nécessité de « protéger nos démocraties contre le terrorisme »⁷², ou lorsqu'il affirme que le terrorisme est « une menace pour le fonctionnement et le développement des institutions démocratiques »⁷³. Sur le plan de la stratégie, construire un régime démocratique en Afghanistan relève d'une réflexion en termes d'intérêts par les alliés, par la création d'un rempart contre les forces insurgées susceptibles d'offrir à nouveau un sanctuaire aux groupes terroristes de la région. En outre, améliorer le bien-être de la population locale permet une meilleure acceptation de la présence des forces étrangères par les Afghans, ce que reconnaît le Ministre de la défense lorsqu'il déclare devant l'Assemblée nationale que « notre présence militaire, dont l'objectif est de sécuriser et de stabiliser les vallées afghanes, doit s'accompagner de la construction de ponts, de routes, d'écoles, pour que les Afghans réalisent eux-mêmes qu'elle se traduit par une amélioration de leur situation (...) »⁷⁴. Mais cette structuration des justifications de l'action permet au discours politique d'y introduire un élément « altruiste »⁷⁵ : la nécessité de participer à la construction de l'Etat afghan par le biais de l'instauration d'une bonne gouvernance et d'un développement économique solide, afin d'accroître le bien-être de la population afghane et de la protéger contre l'obscurantisme. Le Président de la République met ainsi fortement l'accent sur les actions visant à l'amélioration des conditions de vie de la population lorsqu'il s'adresse aux forces françaises de la FIAS : « (...) grâce à vous, on ne voit plus les images de ces barbares rassemblés dans un stade pour lapider une femme prétendument adultère (...) »⁷⁶. Plus encore, le Ministre des Affaires étrangères insiste sur le fait que la présence de l'OTAN serait une réponse à un appel à l'aide : « au sortir d'une longue nuit, les Afghanes et les Afghans aspirent à entrer dans une ère nouvelle et à retrouver une vie normale. Ils espèrent notre aide ; plus encore, ils la méritent »⁷⁷.

Les renvois aux *valeurs* incarnées par la France et requérant une mise en œuvre concrète au bénéfice du peuple afghan sont ainsi particulièrement fréquents. Le Ministre de la défense déclarait ainsi que « (...) c'est de la responsabilité du Ministre de la défense d'être au

⁷⁰ Nicolas Sarkozy, Président de la République, *Allocution*, Kaboul, 20 août 2008.

⁷¹ Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères, *Déclaration sur les questions d'actualité internationale*, Paris, 4 mai 2011.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Dominique de Villepin, Ministre des Affaires étrangères, *Déclaration sur les nouveaux objectifs de l'OTAN*, Madrid, 3 juin 2003.

⁷⁴ Hervé Morin, Ministre de la défense, *Déclaration sur la présence militaire française en Afghanistan*, Assemblée nationale, 16 décembre 2009.

⁷⁵ J-C. Boucher, « Selling Afghanistan. A Discourse Analysis of Canada's Military Intervention, 2001-08 », *International Journal*, n°64, n°3, été 2009, pp.717-733.

⁷⁶ Nicolas Sarkozy, *op.cit.*

⁷⁷ Philippe Douste-Blazy, Ministre des Affaires Etrangères, *Allocution devant la communauté française*, Kaboul, 7 avril 2006.

milieu des hommes et des femmes qui, là-bas, risquent leur vie (...) pour défendre un certain nombre de valeurs, qui sont au cœur même de la façon dont nous voyons le monde »⁷⁸. L'intervention des troupes françaises s'inscrirait donc dans une action globale de défense des valeurs nationales au plan mondial, du fait d'une responsabilité particulière de la France, qui ne serait « pas un pays comme les autres »⁷⁹. Au sujet de la mort de soldats français déployés en Afghanistan, le Président de la République déclare ainsi qu'ils « sont tombés au service d'une cause juste, (...) la lutte pour nos valeurs, la lutte pour la liberté et la lutte pour les droits de l'Homme, dans un pays martyrisé par une barbarie obscurantiste », droits de l'Homme qui sont désormais affirmés comme une « priorité de notre politique étrangère »⁸⁰.

« Guerre », un terme à l'occurrence nettement plus faible

Le terme de guerre, nous l'avons vu, est perçu par les dirigeants politiques comme emportant un registre de violence aujourd'hui socialement délégitimé. La conséquence concrète de cette perception est visible au niveau du discours politique portant sur l'intervention de l'OTAN en Afghanistan : malgré un contexte militaire pouvant parfaitement justifier la qualification de « guerre »⁸¹, ce terme n'apparaît que très peu dans les déclarations politiques françaises⁸², et dans des conditions particulières. Ainsi, à la question « Vous voulez bien appeler cela une guerre ? », le Ministre des Affaires étrangères répond en creux : « lorsqu'il y a tant de victimes, je crois qu'il faut arrêter de tourner autour du pot. Il faut maintenant se battre pour la paix »⁸³, ce qui permet d'éluder la connotation violente du terme de guerre tout en associant la notion de combat à un registre lexicalement opposé : celui de la paix. On observe donc un certain malaise par rapport à l'utilisation du label « guerre » et de la forte charge sémantique qu'il emporte.

Un second élément significatif à cet égard réside dans le contexte des rares utilisations de la notion de guerre pour qualifier l'intervention alliée en Afghanistan. Les plus fortes occurrences du terme apparaissent dans un contexte de vif débat au Parlement autour de l'opportunité du déploiement français en Afghanistan, et sont le fait de parlementaires, non de représentants du gouvernement. Depuis la révision constitutionnelle de 2008, les parlementaires français ont le pouvoir d'autoriser la prolongation d'une « intervention » des forces armées à l'étranger dont la durée excéderait 4 mois (article 35 C). Cette disposition nouvelle impose donc la tenue d'un débat national sur les objectifs d'une telle intervention, impliquant les représentants de la nation dans les décisions prises par le gouvernement en la matière, ce qui donne notamment voix à l'opposition politique. Il est intéressant de constater que celle-ci emploie le terme de guerre de façon relativement fréquente, dans l'optique affichée de faire admettre aux membres du gouvernement la « réelle nature » de l'intervention (utilisation d'invectives, interruptions des allocutions gouvernementales par exclamations...) ⁸⁴.

⁷⁸ Alain Juppé, Ministre de la défense, *Interview (Europe 1)*, 17 novembre 2010.

⁷⁹ Nicolas Sarkozy, Président de la République, *Vœux aux Armées*, Saint-Dizier, 4 janvier 2011.

⁸⁰ Nicolas Sarkozy, Président de la République, Discours à la XVI^{ème} Conférence des ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 27 août 2008.

⁸¹ Les troupes de la coalition internationale affrontant des groupes insurgés organisés, lourdement armés, pour la plupart parties ou liés à l'ancienne formation politique au pouvoir, sur une durée significative, suite à un « ultimatum » des Etats-Unis à l'Etat afghan réclamant la livraison des responsables des attentats de 2001.

⁸² Terme qui n'apparaît qu'à 3 reprises.

⁸³ Bernard Kouchner, Ministre des Affaires étrangères, *Entretien (France 24)*, Kaboul, 20 juillet 2010.

⁸⁴ Assemblée nationale, 2^{ème} session extraordinaire de la XIII^{ème} législature, *Compte-rendu intégral des débats*, séance du 22 septembre 2008 ; Sénat, *Compte-rendu intégral des débats*, séance ordinaire du 16 novembre 2009.

Ainsi, le Premier ministre n'utilise lui-même le vocable de « guerre » qu'à une seule reprise au sein du corpus de textes retenu : dans le cadre de son intervention à l'Assemblée nationale, préalable au vote des députés sur l'autorisation de prolongation de l'intervention française en Afghanistan⁸⁵. Cette référence à la notion de guerre n'est en outre qu'indirecte : après avoir affirmé que « nous ne sommes nullement en guerre avec le peuple afghan (...) », François Fillon précise que « nos troupes peuvent être engagées dans des opérations de guerre », renvoyant implicitement, une fois de plus, à l'idée d'action ponctuelle et limitée, rejetant le registre de déchaînement de violence illimitée que peut emporter le terme de « guerre » au sens classique. Cette frilosité récurrente des représentants du gouvernement à qualifier de façon précise la nature de l'action des troupes françaises est par ailleurs relevée par M. le député Guy Tessier, président de la Commission de la défense, qui reconnaît au cours du même débat que « certains de nos hommes sont engagés dans des opérations armées qui ne disent pas leur nom ».

Quant au Président de la République, deux occurrences du terme « guerre » lui sont attribuées, occurrences toutes deux combinées avec l'utilisation d'une conjugaison au passé, venant atténuer la portée de cette qualification de l'intervention en Afghanistan. Ainsi, le Président Jacques Chirac évoque le fait que « la guerre en Afghanistan *était* légitime » dans un discours sur les fondements de l'action internationale donnée en 2003⁸⁶ – soit seulement deux ans après la création de la FIAS par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. De même, en s'adressant au Congrès américain, Nicolas Sarkozy rappelle que « dès le premier jour, la France *décida* de participer à vos côtés à la guerre en Afghanistan »⁸⁷. Cette utilisation du passé semble renvoyer aux origines de la création de la FIAS, et donc pour l'essentiel aux actions *américaines* de destruction des réseaux terroristes d'Al Qaeda et de renversement du régime taliban de Kaboul. Jacques Chirac fait ainsi référence à la légitimité première de l'action, tandis que Nicolas Sarkozy semble plutôt insister sur le soutien apporté par la France à son allié américain, sans que la *nature* de ce soutien ne soit, elle, précisée.

Labellisation des opérations extérieures : quelle productivité du discours sur le « désordre mondial » ?

On observe ainsi une faible structuration du discours autour d'une catégorisation normative extrêmement vague, appuyée par l'utilisation récurrente du procédé discursif de l'omission. Il est remarquable, par ailleurs, de noter qu'aucun des acteurs institutionnels retenus n'est constant dans l'utilisation d'une expression particulière. Chacun fait usage au minimum de quatre des onze termes relevés, et la diversité lexicale constatée ne peut donc pas être attribuée aux diverses « spécialités » de ces acteurs (le Ministre de la défense n'est ainsi pas le seul à recourir aux expressions à connotations militaires). Comment expliquer cette faible structuration dans la définition et la désignation des opérations extérieures, dans un contexte unanimement qualifié d'incertain au plan stratégique ? Il est ici possible d'ouvrir plusieurs pistes de réflexion autour du concept de « productivité » du discours, notamment

⁸⁵ Assemblée nationale, *op.cit.*

⁸⁶ Jacques Chirac, Président de la République, *Discours sur les fondements de l'action internationale*, Saint-Petersbourg, 12 avril 2003.

⁸⁷ Nicolas Sarkozy, Président de la République, *Discours devant les membres du Congrès des Etats-Unis*, Washington, 7 novembre 2007.

développé par Milliken⁸⁸ : plus qu'une simple désignation du réel, le discours opère une modification de celui-ci, selon la qualification choisie et l'autorité qui en est la source. Le discours devient une véritable « grille de lecture » qui structure le sens pour induire certaines pratiques du réel.

La labellisation sera donc entendue ici comme un processus de légitimation et de délégitimation, intégrant à la fois l'acte de désignation et la productivité de cet acte. Relevant d'une approche constructiviste du politique, elle implique l'idée que les faits ne peuvent être dissociés des mots qui sont utilisés pour les désigner, dans la construction de systèmes de sens qui relèvent à la fois de la permission et de la contrainte de l'action. La structuration du réel par le discours est souvent décrite comme un processus conscient⁸⁹, l'acteur instrumentalisant le choix de ses mots afin de légitimer la poursuite de l'objectif recherché, renvoyant donc à l'étude des logiques de pouvoir qui s'y rattachent. Néanmoins, la possibilité d'une absence de maîtrise de la productivité du discours par l'acteur sera également explorée.

L'instrumentalisation du discours sur l'incertitude stratégique

La labellisation par le discours consiste théoriquement à délimiter l'espace du légitime, en donnant un cadre à l'action politique. Dès lors, l'absence de désignation unique et cohérente de l'action française en Afghanistan peut être analysée comme un instrument discursif qui, en maintenant un certain degré d'imprécision quant à sa nature permet aux décideurs politiques de bénéficier d'une précieuse marge de manœuvre vis-à-vis de l'opinion publique. En effet, si opérer une catégorisation normative sur son environnement permet à l'acteur de poser les fondements d'une stratégie opérationnelle particulière qu'il aura ainsi légitimée, s'abstenir d'une telle catégorisation peut lui permettre de s'affranchir de tout engagement stratégique durable. Il gagne ainsi en autonomie dans son action politique. A titre d'illustration, l'utilisation récurrente de divers termes suggérant le caractère ponctuel de l'action (*cf supra*), autorise l'Etat français à envisager le retrait de ses troupes de façon plus autonome que si la situation avait été clairement qualifiée de guerre, auquel cas il aurait été délicat de légitimer tout désengagement avant l'anéantissement de l'adversaire, à moins d'endosser la responsabilité d'une défaite.

Le maintien d'une labellisation imprécise constitue donc un élément de *rhétorique*, au sens d'instrument de manipulation du destinataire du discours et d'utilisation du langage aux fins de l'action⁹⁰. De nombreuses études portent sur le caractère hautement productif de la labellisation d'une action armée en terme de *guerre*⁹¹, en ce qu'elle permet de légitimer la mobilisation de moyens d'action extraordinaires. A l'inverse, le refus de recourir au qualificatif de *guerre* dans notre cas d'étude signale l'existence d'une certaine sélectivité dans le processus de labellisation. Cette sélectivité permet de renforcer l'argument selon lequel les acteurs sont susceptibles de maintenir délibérément une catégorisation imprécise de leur action afin de se ménager une marge de manœuvre vis-à-vis de l'opinion publique, d'autant plus précieuse dans un contexte stratégique incertain pouvant requérir de rapides adaptations. L'action se déroulant sur un théâtre éloigné et dans un cadre plus ou moins verrouillé par les

⁸⁸ Jennifer Milliken, « The Study of Discourse in International Relations : a Critique of Research and Methods », *European Journal of International Relations*, vol.5, n°2, 1999, pp.225-254, p.229.

⁸⁹ Anne-Laure Nicot, « La démocratie en questions. L'usage stratégique de démocratie et de ses dérivés dans les questions au gouvernement de la 11^{ème} législature », *Mots. Les langages du politique*, n°83, 2007, pp.8-21.

⁹⁰ Jens Meierhenrich, *op.cit.*

⁹¹ Voir notamment : François Debrix, « Discourses of War, Geographies of Abjection : Reading Contemporary American Ideologies of Terror », *Third World Quarterly*, vol.26, n°7, 2005, pp.1157-1172.

autorités militaires, l'opinion ne dispose en outre en grande partie que d'informations relayées par les acteurs étatiques eux-mêmes, ce qui facilite cette catégorisation diffuse.

De même, le maintien d'un degré d'imprécision significatif dans la qualification d'une opération extérieure peut constituer un moyen pour le gouvernement de réduire le pouvoir de ses détracteurs, tout en renversant la « charge de la preuve »⁹² sur les opposants à un engagement militaire important. Ainsi, lorsque le Président demande « Quelle serait l'alternative ? », en insistant sur la nécessité d' « assum[er] nos responsabilités avec honnêteté et franchise »⁹³, il renverse la situation en faisant peser en creux sur ses contradicteurs la charge de définir l'intervention à laquelle ils s'opposent, afin de pouvoir proposer une solution différente. De même, en affirmant devant les députés qu'il « récusé la thèse de ceux qui pensent que nos soldats sont 'tombés pour rien' »⁹⁴, le Premier ministre opère un glissement de la charge de la responsabilité politique relative à la mort des soldats engagés par le gouvernement. Mettre fin à l'engagement français de façon prématurée équivaudrait ainsi à vider de sens le sacrifice déjà consenti – sans que le sens de ce sacrifice ne soit défini par le Premier ministre.

Incertitude stratégique et brouillage involontaire du discours politique

Dans sa préface au Livre Blanc de la Défense et de la sécurité nationale, le Président Nicolas Sarkozy souligne que « le monde de l'après-guerre froide cède très vite la place à un monde plus mobile, plus incertain et imprévisible, exposé à des vulnérabilités nouvelles »⁹⁵. Cette imprévisibilité vient nécessairement entraver la définition d'une stratégie politique par l'absence de points de repère stables. En outre, la fin de la Guerre froide a bouleversé la théorie des relations internationales. Incapable de prédire la fin de la guerre froide, le monde académique, « science observante », s'est trouvé confronté à un véritable « big bang »⁹⁶, avec la disparition de la bipolarité comme référence analytique stable. Nombreuses sont les théories qui s'affrontent désormais pour proposer une nouvelle lecture du système international⁹⁷, sans qu'aucune n'y parvienne de manière convaincante. Il apparaît dès lors possible de relier ce flou théorique à l'indétermination stratégique contemporaine, d'autant plus que savoir académique et pratique politique fusionnent en une connaissance globale des relations internationales⁹⁸.

Plus qu'un bouleversement de la nature du monde, de la conflictualité et des acteurs des relations internationales, l'effondrement de l'URSS a perturbé la *lecture* qui en était faite. Dans sa stimulante approche du thème du « désordre mondial », Jean-Yves Haine argue ainsi que les changements les plus significatifs dans la nature de la conflictualité et de ses acteurs

⁹² Riikka Kuusisto, « Framing the Wars in the Gulf and in Bosnia : the Rhetorical Definitions of the Western Power Leaders in Action », *Journal of Peace Research*, vol.35, n°5, septembre 1998, pp.603-620.

⁹³ Nicolas Sarkozy, Président de la République, Discours à la XVI^{ème} Conférence des ambassadeurs, Palais de l'Elysée, 27 août 2008.

⁹⁴ Assemblée nationale, séance du 22 septembre 2008, *op.cit.*

⁹⁵ Nicolas Sarkozy, préface au *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Paris, Odile Jacob, 2008, p.11.

⁹⁶ Frédéric Ramel, *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2002, p.18.

⁹⁷ En termes d'unipolarité, de multipolarité, voire d'apolarité. Voir : Ilinca Mathieu, « La structure du système international », *Les Fiches de l'IRSEM*, juillet 2011.

⁹⁸ Jim George, *Discourses of Global Politics : A Critical (Re)introduction to International Relations*, Boulder/Lynne Rienner, 1994. Cela s'applique plus, il est vrai, au monde anglo-saxon, mais les Etats comme la France cherchent à tendre vers ce modèle de partage de l'expertise entre acteurs académiques et décideurs politiques.

sont antérieurs à la fin de la guerre froide. Seulement, la manière de lire les interactions de l'ère bipolaire, d'un point de vue globaliste qui mettait l'accent sur les logiques de blocs, a « survalorisé le rôle des grandes puissances (...) [et] occult[é] les dynamiques locales et transnationales (...) », « autant de traits qu'ils [les acteurs] redécouvrent maintenant et qu'ils portent au crédit de la fin de la stabilité bipolaire »⁹⁹. L'utilisation de références au « désordre » stratégique relèverait donc plus d'une incompréhension des tendances latentes du système mondial que d'une transformation soudaine de celui-ci : « le changement n'est pas paradigmatique (...). Le désordre contemporain n'existe qu'en référence à l'ordre perdu »¹⁰⁰.

Or « la dimension symbolique du pouvoir des mots tient (...) à la nécessité de classer pour penser »¹⁰¹. Sans repères solides pour « lire » les relations internationales, les processus cognitifs nécessaires à la prise de décision, que l'on peut qualifier de « motivation par la raison » (par opposition à la « justification par la rhétorique »¹⁰²), se trouvent entravés dans la définition des systèmes de sens indispensables à l'action. Cette incapacité à lire les relations internationales, à mettre en œuvre une *vision du monde*, provoquerait ainsi des réactions d'anxiété chez le décideur¹⁰³, qui chercherait dès lors à simplifier les dynamiques animant son environnement par une lecture binaire de celui-ci, notamment en termes de définition d'un ennemi devenu « insaisissable »¹⁰⁴. Les approches classiques de l'utilisation rhétorique du langage par le pouvoir pourraient donc ici s'avérer partiellement inadaptées : plus qu'une qualification volontairement floue et incohérente des opérations extérieures, on peut analyser cette labellisation imprécise comme l'expression d'une incapacité du politique à appréhender son environnement stratégique.

Conclusion

Le brouillage des termes utilisés dans la désignation des opérations extérieures apparaît ainsi autant comme une manœuvre discursive destinée à convaincre l'opinion publique (ou tout du moins éviter son implication), que comme une tentative du pouvoir politique de reconstruire des repères décisionnels dans un contexte de forte incertitude stratégique. L'inconstance du discours portant à la fois sur la nature des opérations et leur justification peut ainsi être comprise comme une incapacité des acteurs à anticiper les variations du contexte de l'engagement tout comme à en appréhender les enjeux. Une analyse approfondie de l'articulation des fondements de la politique étrangère par le discours national apparaît dans ce cadre comme une piste de recherche à explorer.

⁹⁹ Jean-Yves Haine, « Troubler et inquiéter : les discours du désordre international », *Cultures et Conflits*, n°19-20, 2003, p.4.

¹⁰⁰ *Ibid*, p.5.

¹⁰¹ Philippe Braud, « L'apport de la science politique à l'étude des langages du politique », *Mots. Les langages du politique*, n°94, 2010, p.146.

¹⁰² Jens Meierhenrich, *op.cit.*

¹⁰³ Ronald Crelinsten, *op.cit.*

¹⁰⁴ François Fillon déclarait : « L'ennemi lui-même est devenu difficilement saisissable, et il fait place à des 'terroristes', à des 'insurgés' ou à des 'hackers' » (*Déclaration du Premier ministre sur les orientations de la politique de défense et de sécurité*, Paris, 8 octobre 2010).